



*Les "biomarqueurs" en imagerie médicale sont les clés dans la détection et le traitement du cancer*

**MEDIAN Technologies**

**Société Anonyme au capital de 295.115,90 euros**

**Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes, 06560 Valbonne**

**RCS GRASSE N° 443 676 309**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 DECEMBRE 2012**

Rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport général du Commissaire aux comptes

Rapport spécial du Commissaire aux comptes

**MEDIAN TECHNOLOGIES**  
**Société Anonyme au capital de 295.115,90 euros**  
**Siège social : Les 2 Arcs, 1800 Route des Crêtes, 06560 Valbonne**  
**RCS GRASSE N° 443 676 309**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**ET EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2013**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Chers Actionnaires,

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Rapport du Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

**A. RAPPORT DE GESTION**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux lois et aux statuts de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La durée de l'exercice clos le 31 décembre 2012 était de 12 mois.

Il vous sera donné lecture des rapports établis par le Commissaire aux Comptes de notre Société dans le cadre de sa mission.

Tous les documents prescrits par la loi ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

## I. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Durant l'exercice 2012, la Société a poursuivi le développement et les tests cliniques relatifs aux différentes versions des applications LMS.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 886.066 euros. Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi la commercialisation de ses solutions à des groupes pharmaceutiques dans le cadre d'essais cliniques, ainsi qu'à des institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques dans le cadre d'applications en routine clinique.

Au 31 décembre 2012, la Société compte 45 salariés. Le climat social à l'intérieur de l'entreprise nous paraît excellent.

En février 2012, la Société a signé un accord stratégique avec QUINTILES pour offrir à l'industrie biopharmaceutique mondiale des services d'imagerie avancés et intégrés. QUINTILES est le premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique. QUINTILES est le seul fournisseur de services biopharmaceutiques entièrement intégrés à proposer des solutions cliniques, commerciales, de conseil et de fonds propres à travers le monde. QUINTILES est présent dans 60 pays et emploie plus de 20.000 salariés.

En juin 2012, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant total de 800.000 euros.

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à.....886.066 euros
- le résultat d'exploitation s'élève à.....(4.707.712) euros
- le résultat financier s'élève à.....(200.324) euros
- le résultat exceptionnel s'élève à..... (81.905) euros
- l'exercice se solde par un résultat net comptable de.....(3.976.091) euros

Le résultat financier comprend une charge financière de 301.754 euros correspondant à la dépréciation de l'augmentation du compte-courant que la Société détient dans sa filiale américaine (MEDIAN TECHNOLOGIES Inc.).

Le résultat net comptable comprend un crédit d'impôt recherche d'un montant de 1.013.851 euros. Ce montant est relatif à l'année calendaire 2012.

Au 31 décembre 2012, la Société dispose d'une trésorerie de 5,1 M euros. Cette trésorerie est placée en Sicav monétaire pour un montant de 0,3 M euros et en comptes à terme d'une durée maximum de deux ans pour un montant total de 3,5 M euros. Le reste est disponible. La politique de la Société est de placer sa trésorerie via des instruments financiers sans aucun risque.

Les dettes financières de la Société à fin 2012 s'élèvent à 1.073 K euros :

- Emprunt Région PACA contracté fin 2008, d'une durée totale de 7 ans et non porteur d'intérêt : 64 K euros.
- Prêt participatif SOFIREN contracté en août 2011, d'une durée totale de 5 ans et porteur d'intérêts au taux de 5% par an : 270 K euros.
- Avance COFACE au titre de l'assurance prospection export, remboursable à raison de 14% du chiffre d'affaires export réalisé, et non porteur d'intérêt : 735 K euros.
- Divers : 3 K euros.

## **II. PERSPECTIVES D'AVENIR**

Le chiffre d'affaires de la Société devrait augmenter de façon très significative dans les années à venir, en particulier dans le domaine des essais cliniques dont les groupes pharmaceutiques devraient nous confier le volet imagerie.

En effet :

- la Société a signé en 2012 avec SANOFI le plus gros contrat de son histoire, contrat qui sera réalisé sur une période de deux ans et demi,
- l'accord stratégique signé début 2012 avec QUINTILES, premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique, devrait se traduire, dès l'exercice 2013, par un montant de commandes significatif.

Par ailleurs, la Société poursuivra la commercialisation de ses solutions auprès d'institutions telles que hôpitaux, centres anti-cancer et cliniques des pays d'Europe occidentale où nous avons déjà des références.

Les accords passés en 2011 avec CANON Inc. et avec KLSC (Kuwait Life Science Company) devraient nous permettre également de commercialiser nos solutions auprès d'institutions respectivement en Asie et au Moyen Orient et en Afrique du Nord.

## **III. PRÉSENTATION DES COMPTES**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **IV. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

En 2012, la Société a poursuivi les développements des solutions LMS.

## **V. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (3.976.091) euros au compte report à nouveau qui atteindrait alors un montant négatif de (26.450.278) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

## VI. AUTRES INFORMATIONS

### 1. Evénements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

### 2. Activité de la filiale de la Société - MEDIAN Technologies Inc

La filiale américaine de la Société, MEDIAN TECHNOLOGIES Inc., a deux salariés au 31 décembre 2012.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires de la filiale s'est élevé à 72 K euros.

### 3. Prises de participation au cours de l'exercice

NEANT

### 4. Aliénation d'actions et participations croisées

NEANT

### 5. Existence d'un plan de stock-options – Participation des salariés :

Conformément aux articles L.225-184 du Code de commerce, il est précisé que le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 a décidé, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> avril 2011, l'attribution de trente-quatre mille (34.000) stock-options aux allocataires suivants :

Nom	Nombre d'options
Morgane Aubry	1 000
Olivier Revellat	1 000
Estanislao Oubel	1 000
Nicolas Novellas	1 000
Pierre Neu	1 000
Ciaran Cooper	15 000
Alena Kharchenko	1 000
Frédéric Juste	1 000
Fabienne Amoretti	1 000
Delphine Janodet	1 000
Adeline Brasseur	2 000
Jérôme Mazoyer	2 000
Meriem Ketrاندji	2 000
Hubert Beaumont	2 000
Colette Charbonnier	2 000
	<b>34 000</b>

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 a également décidé, conformément aux articles L.225-184 du Code de commerce, et conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 5 avril 2012, l'attribution de cinq mille neuf cent soixante-dix (5.970) stock-options aux allocataires suivants :

Nom	Nombre d'options
Fabrice Lamy	1 970
Cyril Laurent	2 000
José-Luis Macias	2 000
	<b>5 970</b>

Le prix de souscription de l'action pour ces deux séries d'attribution est de dix (10) euros par action.

Ce prix retenu, conformément aux modalités déterminées par les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires en date du 1<sup>er</sup> avril 2011 et du 5 avril 2012, sur rapport du Commissaire aux Comptes, tient compte de l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration réuni le 12 juin 2012 via la souscription d'un nombre significatif d'actions nouvelles (80.000) par deux nouveaux actionnaires OTC MULTI CIBLES 3 et PLURIEL VALEURS.

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice social : Fredrik Brag, Gérard Milhiet, Arnaud Butzbach, Franck Rolland, Sébastien Jacques, Nicolas Dano, Sébastien Grosset et Fabrice Lamy détenaient au total 10,45% du capital social au 31 décembre 2012.

## 6. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, al. 4 du Code de commerce, vous trouverez annexée ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société (Annexe I).

Echéance des mandats des Administrateurs :

Prénom, Nom, Dénomination	Echéance du mandat
<b>Monsieur Fredrik Brag</b>	AGOA sur comptes 31/12/2013
<b>Monsieur Gérard Milhiet</b>	AGOA sur comptes 31/12/2013
<b>ePlanet Ventures Ltd</b> représentant permanent : Monsieur Dennis Atkinson	AGOA sur comptes 31/12/2013
<b>Auriga Partners</b> représentant permanent : Monsieur Franck Lescure	AGOA sur comptes 31/12/2013
<b>Monsieur Jacques Souquet</b>	AGOA sur comptes 31/12/2013
<b>Monsieur Oran Muduroglu</b>	AGOA sur comptes 31/12/2013
<b>Monsieur Takashi Mori</b>	AGOA sur comptes 31/12/2013

Monsieur Fredrik Brag, Président Directeur Général de la Société a perçu au titre de l'exercice 2012 une rémunération brute de 176 K euros.

En outre, le Conseil d'Administration réuni le 14 mars 2013 a attribué au Président Directeur Général une prime d'un montant de 42 K euros brut concernant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Enfin, Monsieur Fredrik Brag bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2012 s'est élevé, le concernant, à 15 K euros.

Monsieur Gérard Milhiet, Administrateur, est par ailleurs salarié de la Société. Monsieur Gérard Milhiet ne pouvant pas, du fait de son mandat, participer à l'assurance chômage, bénéficie de la GSC (Garantie Sociale des Chefs d'entreprise) dont le coût annuel 2012 s'est élevé, le concernant, à 13 K euros.

Messieurs Jacques Souquet et Oran Muduroglu, Administrateurs de la Société ont perçu en 2013, au titre de l'exercice 2012, des jetons de présence d'un montant de 15 K euros chacun.

## **7. Informations concernant les Commissaires aux Comptes**

Echéance des mandats des Commissaires aux Comptes :

<b>Prénom, Nom, Dénomination</b>	<b>Echéance du mandat</b>
<b>PricewaterhouseCoopers (titulaire)</b>	AGOA sur comptes 2014
<b>M. Guy Usseglio-Viretta (suppléant)</b>	AGOA sur comptes 2014

## **8. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société**

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

L'effectif salarié est passé de 40 au 31 décembre 2011 à 45 au 31 décembre 2012.

## **9. Dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, il a été procédé à des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant de 6.553 euros, l'incidence théorique sur l'impôt sur les sociétés, au taux de 33,33%, ressort à 2.184 euros.

## **10. Conventions réglementées**

Il vous sera demandé de vous prononcer sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 au vu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce.

## **11. Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice**

En application de l'article D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition à la date de clôture des deux derniers exercices du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (Annexe II).

## **12. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**

Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (Annexe III).

## **13. Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital**

Le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital figure en annexe du présent rapport (Annexe IV).

## **14. Détention du capital social (art. L.233-13 du Code de commerce)**

Aucune information n'a été reçue par la Société en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce.

## **15. Opérations sur titres des dirigeants**

Les opérations sur titres des dirigeants intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font l'objet du récapitulatif porté en Annexe V du présent rapport.

## **16. Programme de rachat d'actions**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2012, le nombre des actions achetées et vendues par application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce a été, respectivement, de 29.014 et 26.786.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés, respectivement, à 8,53 € et 8,48 €.

Ces transactions n'ont pas donné lieu à des frais de négociation.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 14.926. Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 123.490,94 €. Leur valeur nominale était de 746,30 €. Elles représentent 0,25% du capital social.

## **17. Bilan annuel du contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société MEDIAN TECHNOLOGIES à AUREL BGC, à la date du 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

89.417,53 euros

14.926 titres

## **18. Information sur les zones géographiques et sous-secteurs opérationnels sensibles dans la communication au marché des résultats**

En 2012, la Société a réalisé son chiffre d'affaires en Europe pour 856.527 euros et en Australie pour 29.539 euros.

## **19. Facteurs de risque spécifiques**

### **1. Risques particuliers liés à l'activité**



### **Risques liés à la concurrence**

Le marché des applications cliniques et des services cliniques tirant partie des images médicales est compétitif.

La Société ne peut pas garantir que des technologies émergentes puissent être développées par des concurrents disposant de moyens financiers et industriels supérieurs. Ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

### **Risques d'échec commercial**

L'acceptation plus ou moins rapide par le marché des solutions et des services proposés par la Société dépendra de divers facteurs.

Une mauvaise pénétration du marché, résultant de l'un de ces facteurs, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité de la Société, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et son développement.

### **Risques de dépendance vis-à-vis des partenariats et collaborations stratégiques actuels et futurs**

Les accords conclus avec CANON Inc. en juillet 2011 et avec QUINTILES Limited en février 2012 revêtent une importance particulière pour le développement de la Société. Néanmoins, la Société ne s'estime pas dépendante de ces partenariats.

### **Risques liés à la gestion de la croissance**

La Société prévoit de croître de manière importante.

Elle sera ainsi obligée d'adapter sa structure et de recruter du personnel.

L'incapacité de la Société à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

### **Risques relatifs à la nécessité de conserver, d'attirer et de retenir le personnel clé**

Le succès de la Société dépend largement du travail et de l'expertise des membres de la direction et du personnel scientifique clé et la perte de leurs compétences pourraient altérer la capacité de la Société à atteindre ses objectifs.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

### **Risques Clients**

Le principal client de la Société est SANOFI qui a représenté 50% du chiffre d'affaires réalisé en 2012.

### **Risques Fournisseurs**

La Société n'a que peu d'achats. Aucun des fournisseurs de la Société n'a une place prépondérante, et tous sont facilement et rapidement remplaçables.

## **2. Risques juridiques et réglementaires**

### **Risques liés à la propriété intellectuelle**

Il est important pour la réussite de l'activité de la Société, que cette dernière soit en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter les droits de propriété intellectuelle qu'elle possède.

Cependant, les droits de propriété intellectuelle pourraient n'offrir qu'une protection limitée et ne pas empêcher une utilisation illicite des technologies appartenant à MEDIAN TECHNOLOGIES.

### **Risques liés à un environnement réglementaire de plus en plus contraignant**

En tant que dispositif médical, les applications commercialisées par la Société sont soumises à une réglementation très stricte, aux Etats-Unis à travers la Food and Drug Administration (FDA) ainsi que dans de nombreux pays.

Tout manquement aux obligations de conformité peut entraîner des sanctions susceptibles d'accroître de manière significative les coûts supportés par la Société, de retarder le développement et la commercialisation de ses produits et services et ainsi d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

### **Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait de l'application logicielle**

La Société précise bien dans sa documentation que ses applications ne sont pas des outils de diagnostic en tant que tel mais qu'elles sont destinées à aider les praticiens à former leur diagnostic.

Néanmoins, on ne peut exclure que la responsabilité de la Société soit recherchée par tel ou tel des utilisateurs de ses applications.

## **B. RAPPORT SUR LES AUTRES RESOLUTIONS**

### **I. FIXATION DES JETONS DE PRESENCE**

Nous vous proposons de fixer à 50.000 euros le montant maximum global des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs au titre de l'exercice 2013, et de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de décider des conditions de répartition de ces jetons de présence entre les Administrateurs.

### **II. AUTORISATION D'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS**

Nous vous proposons de nous autoriser à acquérir un nombre d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date de l'Assemblée Générale, étant précisé que pour le calcul de la limite de 10%, lorsque les actions sont achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité, il serait tenu compte du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment par bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait, et que

les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne devra pas être supérieur à 20,00 euros, sous réserve d'ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres.

En conséquence, le montant maximal que la Société serait susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achat au prix maximal de 20,00 euros, s'élèverait à **11.804.636]** euros, sur le fondement du capital au 9 avril 2013.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société serait conférée aux fins notamment :

- de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 8 mars 2011 reconnue par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 21 mars 2011 ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue notamment d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de nous accorder cette autorisation pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée Générale.

Cette délégation priverait d'effet à compter du jour de l'Assemblée Générale toute délégation antérieure ayant le même objet.

Par ailleurs, nous vous proposons d'autoriser la réduction du capital social en liaison avec l'opération susmentionnée.

\* \* \*

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces résolutions.

Le Conseil d'administration

**Annexes :**

- |            |  |
|------------|--|
| Annexe I   | Liste des mandats sociaux.   |
| Annexe II  | Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices. |
| Annexe III | Etat des résultats des 5 derniers exercices.   |
| Annexe IV  | Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital.  |
| Annexe V   | Opérations sur titres des dirigeants.  |

## ANNEXE I

### LISTE DES MANDATS SOCIAUX

#### MANDATS DE AURIGA PARTNERS DANS LES SOCIETES DES FCPR AURIGA VENTURES II et III : ANNEE 2012

Sociétés	
ALCHIMEDICS	Membre du Conseil d'Administration
ALCHIMER	Membre du Conseil de Surveillance
BONITA SOFT	Membre du Conseil d'Administration
CONVERTIGO	Membre du Conseil d'Administration
CYTOO	Membre du Conseil de Surveillance
EKINOPS	Membre du Conseil d'Administration
ERYTECH PHARMA	Membre du Conseil de Surveillance
EVE	Membre du Conseil d'Administration
EXO PLATFORM	Membre du Conseil d'Administration
IDBYME	Membre du Conseil d'Administration
ISOCELL	Membre du Conseil d'Administration
MEDIAN TECHNOLOGIES	Membre du Conseil d'Administration
MILIBOO (AGL IMPORT)	Membre du Conseil d'Administration
SIRIONA	Membre du Conseil de Surveillance
STANTUM	Membre du Conseil d'Administration
STREAMCORE	Membre du Conseil de Surveillance
SUPER SONIC IMAGINE	Membre du Conseil de Surveillance
TCLAND	Membre du Conseil d'Administration
TXCELL	Membre du Conseil de Surveillance

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR DENNIS ATKINSON DURANT L'EXERCICE 2012

Société	Mandat ou fonction
ePlanet Ventures Limited	Managing Director
Palringo Limited	Board member, Director
eCommera Limited	Board member, Director
Venspro B.V.	Board member, Director
Moobility Holdings Limited	Board member, Director
Vipdukkan	Board member, Director

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR FREDRIK BRAG DURANT L'EXERCICE 2012

Néant

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR GERARD MILHIET DURANT L'EXERCICE 2012

Néant

#### MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR ORAN MUDUROGLU DURANT L'EXERCICE 2012

Société	Mandat ou fonction
Medicalis	Chief Executive Officer
Amirsys	Board member
Nuvodia	Board member
Town school	Board / Trustee

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR JACQUES SOUQUET DURANT L'EXERCICE 2012**

<b>Société</b>	<b>Mandat ou fonction</b>
Supersonic Imagine LL Tech	Président Directeur Général Membre du Comité de Direction

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR MONSIEUR TAKASHI MORI DURANT L'EXERCICE 2012**

<b>Société</b>	<b>Mandat ou fonction</b>
Supersonic Imagine Izuma Clinic	Observer, supervisory board Board member

## ANNEXE II

**Décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs  
par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices**

Au 31 décembre 2012	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	0,00	49 163,31
< 30 jours	0,00	36 910,32
30 à 60 jours	0,00	10 332,80
60 à 90 jours	0,00	0,00
90 à 180 jours	0,00	1 746,41
Au-delà	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>98 152,84 €</b>

Au 31 décembre 2011	Fournisseurs achats d'immobilisations	Fournisseurs autres achats
Non échu	1 841,03	41 869,24
< 30 jours	0,00	27 990,89
30 à 60 jours	0,00	1 652,16
60 à 90 jours	0,00	378,87
90 à 180 jours	0,00	1 100,74
Au-delà	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 841,03 €</b>	<b>72 991,90 €</b>

**ANNEXE III**

**Etat des résultats des 5 derniers exercices**

**Median Technologies - SA au capital de 295.115,90 euros**  
**1800, Route des Crêtes - Sophia Antipolis - 06450 Valbonne - RCS Grasse N° 443 676 309**

Périodes Durée de l'exercice	31/12/2010					31/12/2009					31/12/2008				
	12 mois					12 mois					15 mois				
<b>I- Situation financière en fin d'exercice</b>															
a) Capital social	295 116 €	290 941 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	217 474 €	212 414 €	
b) Nombre d'actions émises *	5 902 318	5 818 818	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	4 349 382	21 241 443	
<b>II- Résultat global des opérations effectives</b>															
a) Chiffre d'affaires hors taxes	886 066 €	741 573 €	1 128 498 €	1 128 498 €	1 128 498 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 151 432 €	1 450 144 €	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-4 557 574 €	-4 285 757 €	-3 573 634 €	-3 573 634 €	-3 573 634 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-3 512 181 €	-4 328 495 €	
c) Impôt sur les bénéfices ( crédit d'impôt )	-1 013 851 €	-756 500 €	-660 357 €	-660 357 €	-660 357 €	-830 282 €	-830 282 €	-830 282 €	-830 282 €	-830 282 €	-830 282 €	-830 282 €	-830 282 €	-1 889 555 €	
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	-3 543 723 €	-3 529 257 €	-2 913 277 €	-2 913 277 €	-2 913 277 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 681 899 €	-2 438 940 €	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-3 976 091 €	-3 650 767 €	-3 285 089 €	-3 285 089 €	-3 285 089 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 569 949 €	-3 696 981 €	
f) Montants des bénéfices distribués	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
g) Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>III- Résultat des opérations réduit à une seule action</b>															
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions *	-0,60 €	-0,61 €	-0,67 €	-0,67 €	-0,67 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,12 €	-0,11 €	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions *	-0,67 €	-0,63 €	-0,76 €	-0,76 €	-0,76 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,16 €	-0,17 €	
c) Dividende versé à chaque action *	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>IV- Personnel</b>															
a) Nombre de salariés ( effectifs moyens )	45	38	42	42	42	45	45	45	45	45	45	45	45	48	
b) Montant de la masse salariale	2 639 160 €	2 400 963 €	2 483 037 €	2 483 037 €	2 483 037 €	2 445 994 €	2 445 994 €	2 445 994 €	2 445 994 €	2 445 994 €	2 445 994 €	2 445 994 €	2 445 994 €	3 076 265 €	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 259 271 €	1 128 225 €	769 246 €	769 246 €	769 246 €	619 961 €	619 961 €	619 961 €	619 961 €	619 961 €	619 961 €	619 961 €	619 961 €	686 784 €	

\* Nota: l'assemblée générale réunie le 13 décembre 2010 a multiplié par 5 le nominal de l'action et divisé par 5 le nombre d'actions



## ANNEXE IV

### ETAT DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Utilisation des délégations données en 2011 par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

Date de l'assemblée	Délégation donnée	Utilisation de la délégation
01-avr-2011	Emission d'au maximum 100.000 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise La délégation est accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 1er avril 2011 a émis 99.500 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Cette délégation est désormais caduque.
01-avr-2011	Emission d'au maximum 100.000 options de souscription d'actions La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 1er avril 2011 a émis 5.000 options de souscription d'actions Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2011 a émis 60.000 options de souscription d'actions Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 a émis 34.000 options de souscription d'actions
18-mai-2011	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 30.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (1ère résolution). La délégation est accordée pour une durée de 12 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 30 juin 2011 a émis 223.464 actions ordinaires nouvelles. Le Conseil d'Administration du 11 juillet 2011 a constaté la souscription de ces 223.464 actions ordinaires nouvelles. Cette délégation est désormais caduque.
18-mai-2011	Emission d'au maximum 200.000 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise La délégation est accordée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 8 juin 2011 a émis 149.952 Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprises. Cette délégation est désormais caduque.

**Utilisation des délégations données en 2012 par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.**

Date de l'assemblée	Délégation donnée	Utilisation de la délégation
05-avr-2012	Emission d'au maximum 200.000 Options de souscription d'actions (12ème résolution) La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2012 émis 5.970 options de souscription d'actions
05-avr-2012	Attribution d'au maximum 200.000 actions gratuites existantes ou à émettre (13ème résolution) La délégation est accordée pour une période de 38 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 100.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (14ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (15ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (16ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas encore été utilisée.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 60.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (17ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée.	Le Conseil d'Administration du 8 juin 2012 a émis 80.000 actions ordinaires nouvelles.
05-avr-2012	Emission d'actions pour un montant nominal maximum de 15.000 €, augmenté de la prime d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription (18ème résolution). La délégation est accordée pour une durée de 9 mois à compter de la date de l'assemblée.	Cette délégation n'a pas été utilisée et est désormais caduque

*Nota: Il est précisé (19ème résolution) que le montant nominal global maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données au Conseil d'Administration par l'assemblée générale du 5 avril 2012 dans les résolutions 14 à 18 est fixé à 150.000 € sans prime d'émission.*

**ANNEXE V**

**OPERATIONS SUR TITRE DES DIRIGEANTS**

<b>Dirigeants</b>	<b>Mandat</b>	<b>Nombre d'actions cédées</b>	<b>Prix de cession par action</b>	<b>Montant de l'opération</b>
<b>ePlanet Ventures Limited</b> DFJ ePlanet Ventures L.P. DFJ ePlanet Partners Fund, LLC DFJ ePlanet Ventures GmbH & Co. KG	Administrateur	25 165 650 552	8,83 € 8,83 € 8,83 €	222 206,95 € 5 739,50 € 4 874,16 €
<b>Auriga Partners</b> FCPR Auriga Ventures II	Administrateur	7 263	8,93 €	64 858,59 €



# Bilan

## SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Au : 31/12/2012

N° SIRET: 44367630900034

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

<b>Actif</b>		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2011	
<b>Capital souscrit non appelé</b>						
<b>Actif immobilisé</b>	<b>Incorporel</b>	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	734 029	685 453	48 575	15 172
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		<b>Total</b>	<b>734 029</b>	<b>685 453</b>	<b>48 575</b>	<b>15 172</b>
	<b>Corporel</b>	Terrains	57 792	23 940	33 852	35 088
		Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels	403 177	257 441	145 735	63 053	
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>Total</b>	<b>460 969</b>	<b>281 381</b>	<b>179 587</b>	<b>98 141</b>	
<b>Financier (2)</b>	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	8 340	8 340			
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	123 490		123 490	122 408	
	Prêts	13 527		13 527	5 552	
	Autres immobilisations financières	123 224		123 224	93 739	
	<b>Total</b>	<b>268 583</b>	<b>8 340</b>	<b>260 243</b>	<b>221 701</b>	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>1 463 581</b>	<b>975 175</b>	<b>488 406</b>	<b>335 015</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>Stocks</b>	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	89 176	43 363	45 813	50 326
		<b>Total</b>	<b>89 176</b>	<b>43 363</b>	<b>45 813</b>	<b>50 326</b>
		Avanc. acomptes versés / commandes				2 375
	<b>Créances (3)</b>	Clients et comptes rattachés	171 233		171 233	208 633
		Autres créances	4 520 872	3 456 748	1 064 123	847 628
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	<b>Total</b>	<b>4 692 105</b>	<b>3 456 748</b>	<b>1 235 356</b>	<b>1 056 261</b>	
<b>Divers</b>	Valeurs mobilières de placement	295 937		295 937	1 113 976	
	(dont actions propres :					
	Instrument de trésorerie					
	Disponibilités	4 819 035		4 819 035	7 826 477	
	<b>Total</b>	<b>5 114 972</b>		<b>5 114 972</b>	<b>8 940 454</b>	
Charges constatées d'avance		119 923		119 923	87 818	
<b>Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance</b>		<b>10 016 176</b>	<b>3 500 111</b>	<b>6 516 065</b>	<b>10 137 235</b>	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursements des emprunts						
Ecart de conversion actif						
<b>Total de l'actif</b>		<b>11 479 758</b>	<b>4 475 286</b>	<b>7 004 471</b>	<b>10 472 250</b>	
(1) Dont droit au bail						
<b>Renvois :</b> (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				89 417	65 247	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				3 456 748	3 156 652	
<b>Clause de réserve de propriété</b>	Immobilisations		Stocks	Créances clients		

## Bilan

### SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Au : 31/12/2012

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

**EUR**

<b>Passif</b>		Exercice	Exercice précédent
<b>Capitaux propres</b>	Capital social (dont versé : 295 115 )	295 115	290 940
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	27 970 839	27 245 056
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	( 22 474 187)	( 18 823 419)
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	( 3 976 091)	( 3 650 767)	
<b>Situation nette avant répartition</b>	<b>1 815 676</b>	<b>5 061 810</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total</b>	<b>1 815 676</b>	<b>5 061 810</b>	
<b>Aut. fonds propres</b>	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	2 375 000	2 875 000
<b>Total</b>	<b>2 375 000</b>	<b>2 875 000</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	69 794	33 794
	Provisions pour charges	83 596	54 689
	<b>Total</b>	<b>153 390</b>	<b>88 483</b>
<b>Dettes</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	67 290	90 409
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 005 865	1 163 306
	<b>Total</b>	<b>1 073 156</b>	<b>1 253 715</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 415	189 760
	Dettes fiscales et sociales	834 790	784 928
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 841
Autres dettes	64 429		
Instruments de trésorerie			
<b>Total</b>	<b>1 131 635</b>	<b>976 529</b>	
Produits constatés d'avance	455 613	216 712	
<b>Total des dettes et des produits constatés d'avance</b>	<b>2 660 405</b>	<b>2 446 957</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>Total du passif</b>	<b>7 004 471</b>	<b>10 472 250</b>	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	304 514	448 634	
à moins d'un an	2 355 891	1 998 323	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	3 005	4 695	
(3) dont emprunts participatifs	270 475	334 487	

## Compte de résultat

### SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois  
01/01/2011 31/12/2011 12 mois

**EUR**

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>	Ventes de marchandises	4 500	10 500	15 000	19 401	
	Production vendue { Biens	46 603	147 075	193 678	417 654	
	{ Services	559 611	117 777	677 388	304 518	
	<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>610 714</b>	<b>275 352</b>	<b>886 066</b>	<b>741 573</b>	
	Productions stockées					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation			6 691		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			136 586	749 983	
	Autres produits			6	61	
	<b>Total</b>			<b>1 029 350</b>	<b>1 491 618</b>	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>	Marchandises { Achats			28 045	23 514	
	{ Variations de stocks			( 3 050)	( 5 161)	
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats			14 567	22 075	
	{ Variations de stocks					
	Autres achats et charges externes (3)			1 543 055	1 871 214	
	Impôts, taxes et versements assimilés			92 347	82 151	
	Salaires et traitements			2 639 160	2 400 963	
	Charges sociales			1 259 271	1 128 225	
	- sur immobilisations { amortissements			84 854	69 979	
	{ provisions					
<b>Dotations d'exploitation</b> - sur actif circulant			7 563	7 815		
- pour risques et charges			28 907	4 831		
Autres charges			42 340	42 572		
	<b>Total</b>			<b>5 737 062</b>	<b>5 648 181</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>				<b>A</b>	<b>( 4 707 712)</b>	<b>( 4 156 562)</b>
<b>Opér. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée			<b>B</b>		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			<b>C</b>		
<b>Produits financiers</b>	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			90 331	90 207	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			26 710		
	Différences positives de change			650	2 632	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			7 621	13 200	
	<b>Total</b>			<b>125 313</b>	<b>106 040</b>	
<b>Charges financières</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions			301 754	185 182	
	Intérêts et charges assimilées (5)			18 060	297 506	
	Différences négatives de change			5 823	2 526	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	<b>Total</b>			<b>325 637</b>	<b>485 215</b>	
<b>Résultat financier</b>				<b>D</b>	<b>( 200 324)</b>	<b>( 379 175)</b>
<b>Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)</b>				<b>E</b>	<b>( 4 908 037)</b>	<b>( 4 535 737)</b>

## Compte de résultat

### SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Périodes    01/01/2012    31/12/2012    Durées    12    mois  
                   01/01/2011    31/12/2011                    12    mois

**EUR**

\* Mission de Présentation - Voir le rapport de l'expert-comptable

		Total	Exercice précédent
<b>Produits exceptionnels</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 316	33 715
	Reprises sur provisions et transferts de charges		99 230
	<b>Total</b>	<b>3 316</b>	<b>132 945</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		256
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	49 221	2 424
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	36 000	1 794
	<b>Total</b>	<b>85 221</b>	<b>4 475</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>		<b>F ( 81 905)</b>	<b>128 469</b>
Participation des salariés aux résultats		<b>G</b>	
Impôt sur les bénéfices		<b>H ( 1 013 851)</b>	<b>( 756 500)</b>
<b>Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)</b>		<b>( 3 976 091)</b>	<b>( 3 650 767)</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs</li> <li>{ incidence après impôt des corrections d'erreurs</li> </ul>		8 237
(2) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs</li> <li>{ incidence après impôts des corrections d'erreurs</li> </ul>	( 5 573)	( 1 880)
(3) Y compris	<ul style="list-style-type: none"> <li>- redevances de crédit-bail mobilier</li> <li>- redevances de crédit-bail immobilier</li> </ul>		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

Comptabilité tenue en euros





## **SA Median Technologies**

**Annexe des comptes annuels au  
31/12/2012**

21/02/2013

SA Median Technologies

Les Deux Arcs - 1800 route des Crêtes – 06560 Valbonne

*Ce rapport contient 26 pages*

Référence AG.AA.NC

## Sommaire

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.1.1	Rappel historique	3
1.1.2	Faits majeurs de l'exercice.	4
1.1.3	Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels	6
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	6
2	Informations relatives au bilan	7
2.1	Actif	7
2.1.1	Tableau des immobilisations	7
2.1.2	Tableau des amortissements	7
2.1.3	Immobilisations incorporelles	7
2.1.4	Immobilisations corporelles	7
2.1.5	Immobilisations financières	8
2.1.6	Stocks	9
2.1.7	Créances	9
2.1.8	Disponibilités et divers	10
2.1.9	Comptes de régularisation	10
2.2	Passif	11
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	11
2.2.2	Capital	11
2.2.3	Autres capitaux propres	12
2.2.4	Provisions pour risques et charges	13
2.2.5	Dettes financières	14
2.2.6	Autres dettes	15
2.2.7	Comptes de régularisation	15
3	Informations relatives au compte de résultat	16
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par nature d'activité	16
3.2	Reconnaissance des revenus	16
3.3	Transfert de charges d'exploitation	16
3.4	Dépenses de Recherche & Développement	16
3.5	Résultat financier	16
3.6	Résultat exceptionnel	17
3.7	Impôt sur les bénéficiaires	17
3.7.1	Crédit d'impôt recherche	17
3.8	Résultat net par action	18
4	Autres informations	19
4.1	Effectif moyen	19
4.2	Engagements	19
4.2.1	Droit individuel à la formation	19
4.2.2	Licences d'exploitation logiciels et brevets	19

4.2.3	Emission de BSPCE et de stock-options :	20
4.2.4	Autres	21
<b>Annexes</b>		<b>22</b>

# 1 Faits majeurs

## 1.1 Evènements principaux de l'exercice

### 1.1.1 Rappel historique

- En mars 2006, la société s'est vu attribuer une prime à l'aménagement du territoire (PAT R&D) d'au maximum 340 000 €. Ce dossier a été liquidé dans le courant de l'exercice 2011. Le montant total versé à la Société au titre de cette prime, soit 236 000 €, fut fonction du nombre d'emplois que la Société a effectivement créés entre octobre 2005 et septembre 2010. Notons que les effectifs créés doivent être maintenus 5 ans à compter de leur création.
- En mai 2008, la Commission Régionale d'Attribution des Aides à l'Innovation (OSEO) a décidé de soutenir la Société par une aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable de 1 500 000 €, dont 600 000 € ont été reçus par la Société en juillet 2008, 600 000 € en mars 2009 et 300 000 € en juin 2009.
- En septembre 2008, la Société et la Région PACA ont signé une convention au terme de laquelle cette dernière prête à la Société un montant de 300 000 €, remboursable trimestriellement sur 7 ans, et sans intérêt. La Société a reçu en octobre 2008, au titre de cette convention, 150 000 €. Certaines conditions n'étant pas remplies, le solde ne sera pas versé par la Région.
- En mars 2009, la Société a signé avec la Coface un contrat d'assurance-prospection au titre duquel la Société a reçu en mai 2009 une avance sur indemnité d'un montant de 280.000 €, remboursable à hauteur de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans la zone couverte par le contrat (Amérique du Nord et les principaux pays d'Europe occidentale).
- Fin 2009, OSEO Innovation et le département des Alpes Maritimes ont décidé de soutenir la Société par une nouvelle aide à l'innovation sous forme d'une avance remboursable d'un montant de 1 375 000 € dont 1 100 000 € ont été reçus par la Société dans le courant de l'année 2010 et 275 000 € dans le courant de l'exercice 2011.
- Dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, la Société a reçu de la Coface, au titre du contrat d'assurance-prospection souscrit en 2009 le solde de l'indemnité relative au 1<sup>er</sup> exercice de garantie, ainsi qu'une avance sur l'indemnité relative au 2<sup>ème</sup> exercice de garantie, ce pour un montant total de 384 971 €. Rappelons que les indemnités reçues de la Coface sont remboursables à hauteur de 14% du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans la zone couverte par le contrat (tous pays export suite à un avenant signé en janvier 2011).
- En mars 2011, la Société a reçu de la Coface, au titre du contrat d'assurance-prospection souscrit en 2009 le solde de l'indemnité relative au 2<sup>ème</sup> exercice de garantie, ce pour un montant de 162.183 €. Rappelons que les indemnités reçues de la Coface sont remboursables à hauteur de 14 % du chiffre d'affaires export qui sera réalisé dans la zone couverte par le contrat (tous pays export suite à un avenant signé en janvier 2011). Par avenant du 2 mars 2011, ce contrat Coface est passé en période d'amortissement à compter du 01/10/2010 pour une durée de 72 mois.

- En mai 2011, la Société a procédé à une augmentation de capital en numéraire et conversion de compte courant par émission de 1.239.356 actions au prix de 8,05 € par action, dont 0,05 € de nominal et 8,00 € de prime d'émission. Suite à cette augmentation de capital, les titres de la Société ont été admis sur le marché NYSE Alternext à Paris selon le principe de la cotation directe avec un cours de référence de 8.05 € par action.
- En mai 2011, la Société a souscrit un contrat de liquidité avec un animateur agréé à hauteur de 150 K€ pour une durée initiale de 2 ans. En décembre 2011, la Société a procédé à un apport complémentaire de 50 K€.
- En juillet 2011, Canon Inc. a pris une participation de 15% (après dilution) dans la Société via la souscription de 223.464 actions nouvelles et l'achat de 738.361 actions auprès des actionnaires historiques, ce au prix de 8,95 € par action. Cette prise de participation est assortie de la signature d'un accord stratégique visant à co-développer et à commercialiser des nouveaux produits et services.
- En août 2011, la Société a contracté auprès de la SOFIRED un prêt participatif d'un montant de 350 000 €, d'une durée de 5 ans, remboursable trimestriellement et portant intérêt à un taux fixe annuel de 5% calculé sur le capital restant dû.
- En septembre 2011, la Société a émis une action de préférence, au prix de 8,95 € dont 0,05 € de nominal et 8,90 € de prime d'émission, cette action de préférence donnant droit à son souscripteur d'être représenté au Conseil d'Administration de la Société en particulier tant qu'il détiendra au moins 10% du capital social de la Société sur une base non diluée.

### **1.1.2 Faits majeurs de l'exercice.**

- En janvier 2012, la Société a remboursé à la Coface la somme de 91.770 € au titre du contrat d'assurance-prospection souscrit en 2009.
- En février 2012, la Société a signé un accord stratégique avec Quintiles pour offrir à l'industrie biopharmaceutique mondiale des services d'imagerie avancés et intégrés. Quintiles est le premier fournisseur mondial de services pour l'industrie biopharmaceutique. Quintiles est le seul fournisseur de services biopharmaceutiques entièrement intégrés à proposer des solutions cliniques, commerciales, de conseil et de fonds propres à travers le monde. Quintiles est présent dans 60 pays et emploie plus de 20 000 salariés.
- En mars 2012, la Société a reçu 756.500 € représentant le Crédit d'impôt recherche qu'elle avait déclaré et dont elle avait demandé le remboursement au titre de l'exercice 2011. Rappelons que l'administration fiscale se réserve la possibilité de contrôler le dispositif de crédit d'impôt recherche. A la date de l'établissement du bilan au 31 décembre 2012 nous n'avons reçu aucune demande d'information complémentaire de la part de la Direction des Finances Publiques des Alpes Maritimes concernant le crédit d'impôt recherche déclaré par la Société et versé en totalité à la Société par le Trésor Public au titre de l'exercice 2011.

- Durant l'exercice, la Société a remboursé 500.000 € à OSEO au titre des aides à l'innovation qu'elle a reçues durant les exercices précédents.
- Dans le courant de l'exercice, la Société a remboursé 64.012 € à la SOFIRED au titre du prêt contracté en août 2011, et 21.429 € à la Région PACA au titre du prêt contracté en septembre 2008.
- En avril 2012, la Société a procédé à un apport complémentaire de 50 K€ au contrat de liquidité qu'elle a contracté en 2011 avec AUREL BGC.
- Conformément à l'accord signé avec Quintiles en février 2012, l'assemblée générale du 5 avril 2012 a alloué à Quintiles :
  - 1.145.196 bons de souscription d'actions, chaque bon donnant droit à souscrire une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.
  - 1 bon de souscription d'actions donnant le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société, ce au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action. Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions mentionnés plus haut aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société. La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

A la date de la clôture, aucun de ces bons de souscription d'actions n'a été exercé.

- En juin 2012, deux Fonds Communs de Placement pour l'Innovation gérés par OTC Asset Management ont souscrit au total 80.000 actions nouvelles au prix de 10,00 € par action dont 0,05 € de nominal et 9,95 € de prime d'émission.
- Dans le courant de l'exercice, la Société a émis 3.500 actions suite à l'exercice de BSPCE par certains de ses salariés. Ces actions ont été émises au prix de 6,50 € par action dont 0,05 € de nominal et 6,45 € de prime d'émission.

Cet exercice, arrêté le 31 décembre 2012, intègre le crédit d'impôt recherche relatif à l'année 2012 pour un montant de 1 013 851 €. Conformément à la qualification de PME communautaire, la Société a procédé à la demande de remboursement du CIR. Notons que l'administration fiscale se réserve la possibilité de contrôler le dispositif de crédit d'impôt recherche.

- Au cours de cet exercice, la société a signé deux contrats importants avec SANOFI concernant des essais cliniques en oncologie.

### **1.1.3 Faits postérieurs à la date d'établissement des comptes annuels**

Néant.

## **1.2 Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Actif

#### 2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054, voir Annexe 1.

#### 2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055, voir Annexe 2.

#### 2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

##### *2.1.3.1 Frais de développement*

Sur décision de gestion, ces frais de conception de logiciels ne font pas l'objet de comptabilisation à l'actif du bilan.

##### *2.1.3.2 Amortissement*

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 5 ans

#### 2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.



### 2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales sur sol d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 à 10 ans

### 2.1.5 Immobilisations financières

#### 2.1.5.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres au 31/12/2012	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT de l'exercice 2012	Résultat net de l'exercice 2012	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
• Filiales (+ 50 %)	-3 457 241€	100 %	8 340 €	72 214 €	-230 851€	0

Notons que les titres de la filiale pour 8 340 € sont dépréciés à 100 %.

#### 2.1.5.2 Autres immobilisations financières

Les positions comptables liées au contrat de liquidité au 31/12/2012 sont les suivantes :

- 14 926 Actions propres pour un coût d'achat de 123 K€ (comptabilisées selon la méthode FIFO), et valorisées au 31/12/2012 pour 123 K€. La provision établie au 31/12/2011 a été reprise pour un montant de 26 K€ au regard du cours moyen boursier du dernier mois.
- Les espèces mobilisées et indisponibles s'élèvent à 89 K€ (pour un contrat initial de liquidité de 250 K€)

## 2.1.6 Stocks

### 2.1.6.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matériel informatique	89 176	43 363	45 813
Total	89 176	43 363	45 813

La provision pour dépréciation de 43 363 € concerne des ordinateurs en démonstration chez les clients dont la valeur brute de ce stock est de 44 359 €. Ce stock est déprécié à hauteur d'un tiers par année de mise à disposition. La dotation pour dépréciation comptabilisée au titre de l'année 2012 est de 7 563 €

### *Stocks de produits achetés*

Les stocks de matériel informatique sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat et des frais de port sur achat.

## 2.1.7 Créances

### 2.1.7.1 Classement par échéances

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.1.7.2 Entreprises liées

- Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Participations financières		8 340
Provision titres de participation		8 340
Autres créances Compte courant €		3 340 313
Dettes financières diverses : compte courant \$		116 436
Provision Compte courant		3 456 749

Notons que le compte courant et les titres de participation de la filiale font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 100%.

### **2.1.7.3 Autres créances**

Elles comprennent notamment :

- Une créance relative au crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2012 d'un montant de 1 014 K€.

### **2.1.7.4 Produits à recevoir**

	Montant
Clients, factures à établir	0
Intérêts courus à recevoir	19 949
Divers	2 527
<b>Total</b>	<b>22 476</b>

## **2.1.8 Disponibilités et divers**

### **2.1.8.1 Valeurs mobilières de placements**

Elles concernent des SICAV de trésorerie pour 296 K€

Les plus values latentes non comptabilisées sur les SICAV de trésorerie sont non significatives au 31/12/2012 (inférieures à 1 K€).

### **2.1.8.2 Autres disponibilités**

Elles concernent essentiellement des comptes à terme pour un montant de 3 500 K€. Les intérêts comptabilisés à recevoir s'élèvent à 20 K€.

## **2.1.9 Comptes de régularisation**

### **2.1.9.1 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance pour 120 K€ concernent des charges d'exploitation.

## 2.2 Passif

### 2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

En Euros	N-1	+	-	N
Capital	290 940	4 175		295 115
Primes, réserves	27 229 061	725 782		27 954 843
BSA	15 996			15 996
Report à nouveau	-18 823 419	- 3 650 767		-22 474 187
Résultat	-3 650 767	- 3 976 091	+ 3 650 767	- 3 976 091
<b>Total</b>	<b>5 061 811</b>	<b>-6 896 901</b>	<b>+3 650 767</b>	<b>1 815 676</b>

### 2.2.2 Capital

#### 2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 902 317 actions ordinaires de 0,05 € de valeur nominale et de 1 action de préférence de catégorie B de 0,05 € de valeur nominale. Les changements intervenus au cours de l'exercice sont les suivants :

	Nombre d'actions	Valeur en capital	Prime d'émission
<b>Position début de l'exercice</b>	<b>5 818 818</b>	<b>290 940,90</b>	<b>27 229 060,54</b>
AGE 04/2012 et Conseils Administration juin 2012: Augmentation de capital en numéraire	80 000	4 000,00	796 000
Exercice de BSPCE	3 500	175,00	22 575,00
Imputation des frais d'augmentation de capital sur Prime d'émission			-92 792
<b>Position au 31 décembre 2012</b>	<b>5 902 318</b>	<b>295 115,90</b>	<b>27 954 843</b>

### **2.2.2.2 Emission de 1.145.196 bons de souscription d'actions (les « BSA-2012 »)**

La Société Quintiles a souscrit 1.145.196 bons de souscription d'actions.

Ces BSA ont une durée de vie expirant le 31 décembre 2018 et ne sont exerçables que par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

Chaque bon donne droit à acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise.

### **2.2.2.3 Emission d'un bon de souscription d'actions (le « BSA-Ajustement »)**

La Société Quintiles a souscrit 1 bon de souscription d'actions.

Ce bon de souscription ne pourra être exercé qu'une fois que la totalité des 1.145.196 bons de souscription d'actions mentionnés au point 2.2.2.2 ci-dessus aura été exercée et que ledit exercice n'aura pas permis à Quintiles d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société.

Ce bon de souscription d'actions donne le droit à Quintiles de souscrire un nombre d'actions lui permettant d'atteindre 15% du capital pleinement dilué de la Société

La souscription aux actions se fera uniquement par compensation avec une créance liquide et exigible qui serait détenue par Quintiles sur la Société.

Ce BSA donne droit à acquérir des actions nouvelles ordinaires de la Société au prix de 11,875 € prime d'émission comprise par action.

## **2.2.3 Autres capitaux propres**

### **2.2.3.1 Avance conditionnée OSEO Innovation**

Elles s'élèvent à 2 375 K€ et comprennent :

- **Une avance OSEO relative à la délibération du 28/05/2008 (LESIO Phase I)**

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 1.200 000 €. Les remboursements trimestriels sont à effectuer entre mars 2012 et décembre 2015. Les premiers remboursements sont intervenus entre avril 2012 et décembre 2012 pour un montant total de 300 K€.

- **Une avance OSEO relative à la délibération du 17/09/2009 (LESIO Phase II)**

Le montant figurant au passif du bilan s'élève à 1.175.000 €. Les remboursements trimestriels sont à effectuer entre mars 2012 et décembre 2015. Les premiers remboursements sont intervenus entre avril 2012 et décembre 2012 pour un montant total de 200 K€

## 2.2.4 Provisions pour risques et charges

### 2.2.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

	Montant au début de la période	Dotations de la période	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de la période
Provision risques	33 794	36 000			69 794
Provision pour charges	54 689	28 907			83 596
<b>Total</b>	<b>88 483</b>	<b>64 907</b>			<b>153 390</b>

### 2.2.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques au 31/12/2012 concernent :

- Un litige prud'homal pour 33 794 € provisionné à 100 % en fonction du chef de la demande,
- Un litige avec un ancien salarié qui réclame un montant de 36.000 € provisionné à 100%.

### 2.2.4.3 *Provision pour Charges : Engagements pris en matière de retraite*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	83 596		83 596

Ce montant représente les droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite (charges sociales incluses) au 31/12/2012.

## 2.2.5 **Dettes financières**

### 2.2.5.1 *Classement par échéance*

Tableau 2057 – voir Annexe 3.

### 2.2.5.2 *Prêt sans intérêts Région PACA.*

Le capital restant dû s'élève à 64 K€ et les remboursements trimestriels de 5 K€ s'échelonnent jusqu'à novembre 2015.

### 2.2.5.3 *Prêt participatif*

Un prêt participatif de 350 K€ a été souscrit le 09 Août 2011 auprès de Sofired. Il présente les caractéristiques suivantes :

- Le prêt est consenti pour une durée de 5 ans à compter du 11/08/2011 ;
- La somme prêtée porte intérêt au taux de 5% calculé sur le capital restant dû ;
- Le prêt est assorti d'une rémunération indexée sur le résultat de l'entreprise. Elle n'intervient qu'à partir de la 4<sup>ème</sup> année du prêt et jusqu'au dernier remboursement. Elle n'est effective que dans la mesure où il a été décidé de distribuer des bénéfices au titre de l'exercice.

Au 31/12/2012, le capital restant dû est de 270 K€.

### 2.2.5.4 *Emprunts et dettes financières diverses*

Ils concernent 735 K€ d'avances sur indemnité consenties par la Coface au titre d'un contrat d'assurance prospection signé en mars 2009. Les remboursements s'effectuent, à l'issue de chacune des six années d'amortissement à compter du 01/10/2010, à raison de 14% du chiffre d'affaires export réalisé durant chacune de ces six années dans la zone couverte par le contrat (désormais « tous pays export »).

### 2.2.6 **Autres dettes**

#### 2.2.6.1 *Charges à payer*

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	134 263
Clients, Rabais, Remises, Ristournes à accorder	10 011
Intérêts courus	3 005
Dettes sociales	579 940
Dettes fiscales	3 007
<b>Total</b>	<b>730 226</b>

### 2.2.7 **Comptes de régularisation**

#### 2.2.7.1 *Les produits constatés d'avance*

Ils s'élèvent à 456 K€ et correspondent :

- pour 152 K€ à des prestations de maintenance sur les logiciels comptabilisées sur la période mais dont les périodes d'application portent sur les périodes ultérieures au 31/12/2012,
- pour 303 K€ à des prestations de service facturées à des entreprises pharmaceutiques mais dont l'exécution des travaux interviendra sur 2013.



### 3 Informations relatives au compte de résultat

#### 3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par nature d'activité

Secteur d'activité	Montant
Prestations de services	677 388
Ventes de Licences	193 678
Ventes de marchandises	15 000
<b>Total</b>	<b>886 066</b>

#### 3.2 Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires prestations de services à destination de l'industrie pharmaceutique est comptabilisé au fur et à mesure de l'exécution et de l'avancement des prestations.

#### 3.3 Transfert de charges d'exploitation

Les transferts de charges d'exploitation d'un montant de 136 K€ correspondent, à hauteur de 93 K€, aux frais relatifs à l'augmentation de capital réalisée en juin 2012 et qui sont comptabilisés en charges externes d'exploitation et imputés sur la prime d'émission.

#### 3.4 Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement éligibles au crédit d'impôt recherche s'établissent à 2 891 K€, à comparer avec les charges d'exploitation de la période de 5 737 K€.

#### 3.5 Résultat financier

Les charges financières de - 325 K€ se justifient principalement par :

- Le complément de provision de 302 K€ concernant le compte courant financier de la filiale,

- Les charges d'intérêt concernant l'emprunt contracté auprès de la SOFIRED pour un montant de 15 K€.

Les produits financiers de 125 K€ correspondent principalement à :

- des intérêts sur les comptes à terme à hauteur de 90 K€.
- à une reprise de provision pour dépréciation des actions propres à hauteur de 27 K€

### **3.6 Résultat exceptionnel**

La perte exceptionnelle se compose essentiellement de :

- la constitution d'une provision de 36 K€ suite à un litige avec un ancien salarié,
- Un mali sur rachat d'actions propres pour un montant de 49 K€ (dans le cadre du contrat de liquidité)

### **3.7 Impôt sur les bénéfices**

*Montant des créances et des dettes d'impôt différé*

Les allègements de la dette future d'impôts sont basés sur les éléments suivants :

- Déficits reportables au 31/12/2012 33 944 K€

Soit un allègement d'impôt potentiel de 11 315 K€ (au taux de 33,33 %)

#### **3.7.1 Crédit d'impôt recherche**

Profit d'impôt de 1 014 K€ au 31/12/2012.

### **3.8 Résultat net par action**

Au 31/12/2012, le résultat net par action est de -0,67 €.

Les valeurs mobilières donnant accès au capital, émises au 31 décembre 2012, donnent droit à 1.608.002 actions :

- BSA A-2009 : 24 609 actions
- BSA-2012 : 1.145.196 actions (cf. 2.2.2.2)
- BSA-Ajustement : non déterminé (cf. 2.2.2.3)
- BSPCE et stock-options : 438.197 actions (cf. 4.2.3)

En cas d'émission de toutes ces 1 608.002 actions auxquelles donnent droit les valeurs mobilières donnant accès au capital émises au 31 décembre 2012, le résultat net par action serait de -0,53 €.

## 4 Autres informations

### 4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	42
Employés	3
<b>Total</b>	<b>45</b>

### 4.2 Engagements

#### 4.2.1 Droit individuel à la formation

Conformément à l'article L 123-13 (al 13) du code de commerce et du PCG (art 531-2/9) l'engagement de la société vis-à-vis de son personnel en matière de DIF était de 3 488 heures au 31/12/2012.

#### 4.2.2 Licences d'exploitation logiciels et brevets

Selon les dispositions des contrats de licences avec l'Université de Chicago, la Société doit à cet établissement les montants suivants, non encore comptabilisés au 31.12.2012 :

- Des royalties égales à 1% du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Lung postérieurement au 31.12.2012. A noter que le contrat prévoit que la société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2013 et au-delà.
- 45 K\$ lorsque la Société aura obtenu les autorisations administratives nécessaires à la commercialisation du logiciel CAD-Colon soit aux Etats-Unis, soit au Japon, soit en Europe, ainsi que 30 K\$ lorsque les ventes cumulées du logiciel CAD-Colon auront dépassé 1 000 K\$. A noter que la Société a décidé, début 2009, de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon.
- Des royalties égales à 1,5 à 2,0 % du chiffre d'affaires qui sera réalisé par la Société au titre du logiciel CAD-Colon postérieurement au 31.12.2012. A noter que le contrat prévoit que la Société devra en tous cas verser à l'Université de Chicago, à ce titre, un minimum de royalties de 15 K\$ pour chacune des années calendaires 2013 et au-delà. A noter que, la Société ayant décidé de ne plus commercialiser le logiciel CAD-Colon, et en accord avec l'Université de Chicago, cet engagement ne sera pas applicable tant que la Société n'aura pas recommencé à le commercialiser.

#### 4.2.3 Emission de BSPCE et de stock-options :

31-déc.-2012

Date de l'assemblée générale	Nombre de titres autorisés	Date d'attribution des titres	Nombre de titres attribués	Date limite d'exercice	Nombre de titres annulés / non souscrits	Nombre de titres exercés	Nombre de titres valides et non exercés	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice par action	Augmentation de capital potentiels (nominal)
<b>BSPCE</b>										
March 10th 2009	186 256	20-mai-2010	170 000	9 mars 2019	25 000	20 000	125 000	25 000	6,50 €	1 250,00 €
7 déc. 2009	1 061 309	7 déc. 2009	1 061 309	6 déc. 2019	259 880	0	801 429	160 285	4,20 €	8 014,25 €
1er avril 2011	100 000	1er avril 2011	99 950	31 mars 2021	0	0	99 950	19 990	6,50 €	999,50 €
18-mai-2011	200 000	08-juin-2011	149 952	17 mai 2016	15 000	0	134 952	134 952	8,05 €	6 747,60 €
<b>TOTAL BSPCE</b>			<b>1 481 211</b>		<b>299 880</b>	<b>20 000</b>	<b>1 161 331</b>	<b>340 227</b>		<b>17 011,35 €</b>
<b>OPTIONS</b>										
1er avril 2011	100 000	1er avril 2011	5 000		5 000	0	0	0		
		15 déc. 2011	60 000	14 déc. 2018	0	0	60 000	60 000	9,00 €	3 000,00 €
		5 juil. 2012	34 000	4 juillet 2019	2 000	0	32 000	32 000	10,00 €	1 600,00 €
05-avr-2012	200 000	5 juil. 2012	5 970	4 juillet 2019	0	0	5 970	5 970	10,00 €	298,50 €
<b>TOTAL OPTIONS</b>			<b>104 970</b>		<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>97 970</b>	<b>97 970</b>		<b>4 898,50 €</b>

#### **4.2.4    Autres**

Néant.

## **Annexes**

Tableau 2054	Immobilisations
Tableau 2055	Amortissements
Tableau 2057	Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA MEDIAN TECHNOLOGIES										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	681 210	KE		KF	52 818		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	53 347	KQ		KR	4 444		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	13 350	KW		KX	5 949		
		Matériel de transport *				KY	13 800	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	233 586	LC		LD	136 491		
	Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	314 083	LO		LP	146 885		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U	8 340	8V		8W				
Autres titres immobilisés					IP	149 118	IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières					IT	99 292	IU		IV	61 309			
TOTAL IV					LQ	256 751	LR		LS	61 309			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 252 046	ØH		ØJ	261 013			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	734 029	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	57 792	MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	19 299	MN		MO		
		Matériel de transport			IV		MP	13 800	MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	370 077	MT		MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	460 969	NH		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations					IO		ØX	8 340	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés					II	25 627	2B	123 490	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	23 849	2E	136 752	2F		2G	
	TOTAL IV					I3	49 477	NJ	268 583	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	49 477	ØK	1 463 581	ØL		ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA MEDIAN TECHNOLOGIES</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	666 038	PF	19 415	PG		PH	685 453
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	18 259	PW	5 680	PX		PY	23 940
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	4 618	QE	1 787	QF		QG	6 405
	Matériel de transport		QH	10 225	QI	2 760	QJ		QK	12 985
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	182 839	QM	55 210	QN		QO	238 049
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	215 942	QV	65 438	QW		QX	281 381
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	881 980	ØP	84 854	ØQ		ØR	966 834
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2	N3		N4	N5	N6	
Autres imob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6	P7		P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3		Q4	Q5		Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1	R2		R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9		S2	S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6	S7		S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	T5		T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3		U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8		U9	V1		V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	V8		W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6		W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3		X4	X5		X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ		NR	NS		NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW+NY)		NZ
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP		SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA MEDIAN TECHNOLOGIES

Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	13 527	UR		US	13 527			
	Autres immobilisations financières		UT	123 224	UV	89 417	UW	33 807			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	171 233		171 233					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 954		3 954					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 013 851		1 013 851				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	39 017		39 017				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	2 527		2 527				
	Groupe et associés (2)		VC	3 456 748				3 456 748			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 773		4 773					
	Charges constatées d'avance		VS	119 923		119 923					
	<b>TOTAUX</b>			VT	4 948 780	VU	1 444 697	VV	3 504 083		
RENOIS	(1)	Montant des	VD	7 974							
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 005		3 005					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	64 285		21 428		42 857			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 005 859		802 656		203 203				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	232 415		232 415						
Personnel et comptes rattachés		8C	363 505		363 505						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	452 918		452 918						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	15 360		15 360					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 007		3 007					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	6		6						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	64 429		64 429						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	455 613		397 159		58 454				
<b>TOTAUX</b>			VY	2 660 405	VZ	2 355 891		304 514			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	177 210	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



## **MEDIAN TECHNOLOGIES**

Les 2 Arcs  
1800 Route des Crêtes  
06560 Valbonne

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2012**

---

*PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais,  
BP 93130, 06203 Nice cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, [www.expert-comptable.pwc.fr](http://www.expert-comptable.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

### MEDIAN TECHNOLOGIES

Les 2 Arcs  
1800 Route des Crêtes  
06560 Valbonne

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIAN TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais,  
BP 93130, 06203 Nice cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, [www.expert-comptable.pwc.fr](http://www.expert-comptable.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.



## **I - Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II - Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nice, le 25 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Entreprises

Xavier Salmon  
Associé



## **MEDIAN TECHNOLOGIES**

Les 2 Arcs  
1800 Route des Crêtes  
06560 Valbonne

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

*PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais,  
BP 93130, 06203 Nice cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, [www.expert-comptable.pwc.fr](http://www.expert-comptable.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Malo, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

**MEDIAN TECHNOLOGIES**

Les 2 Arcs  
1800 Route des Crêtes  
06560 Valbonne

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

*PricewaterhouseCoopers Entreprises, SARL, L'Arénas, Immeuble Nice Plaza, 455 Promenade des Anglais,  
BP 93130, 06203 Nice cedex 03  
Téléphone: +33 (0)4 93 37 20 20, Fax: +33 (0)4 93 37 20 00, [www.expert-comptable.pwc.fr](http://www.expert-comptable.pwc.fr)*



## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Rémunération d'un salarié co-fondateur de la société Median Technologies

- **Dirigeant concerné** : Monsieur Gérard Milhiet, Executive Vice-President salarié de la société Median Technologies et Administrateur.
- **Nature et objet** : Monsieur Gérard Milhiet exerce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 la fonction d'Executive Vice-President salarié dans le cadre d'un avenant n°2 signé le 15 septembre 2011 à son contrat de travail du 24 décembre 2002 et de son avenant n°1 en date du 15 avril 2003.
- **Modalités** : La rémunération allouée à Monsieur Gérard Milhiet dans le cadre de son contrat de travail s'élève à EUR. 116.545 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Fait à Nice, le 25 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Entreprises

Xavier Salmon  
Associé